Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 444 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire d'Aincourt (95510 Aincourt).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 et L. 2511-et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention de fonctionnement à l'association Mémoire d'Aincourt (95510 Aincourt) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association Mémoire d'Aincourt du Centre hospitalier du Vexin, Parc de la Bucaille 95510 Aincourt (2016_05818 / 141561).

Article 2 : La dépense correspondante soit 2.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 Chapitre 6574, rubrique 323, ligne VF 40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO